

Ordonnance du roy, pour régler la manière dont doivent estre faites à l'avenir les épreuves de poudres à canon.

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du roy, pour régler la manière dont doivent estre faites à l'avenir les épreuves de poudres à canon. : du 18 septembre 1686 [Texte imprimé]

Editeur, producteur : [Paris] : [S.n.] [1732]

Description matérielle : 1 vol. (3 p.) ; 32 cm

Titre de forme : [Acte Royal. 1686-09-18. Versailles.]

Note sur l'exemplaire : Relié avec : "Mémoire sur les charges et les portées des bouches à feu" (Paris, 1741) et l'"Ordonnance du roy ... du 7 octobre 1732"